

DEMANDE DE PRIX SERVICES

1. INTERVENTION	
NOM DE L'INTERVENTION :	Projet DigiBoost
CODE DE L'INTERVENTION :	BEN170321T

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHE :	Consultation pour la mise en place des produits de capitalisation du projet DigiBoost
LOTS DU MARCHE	Le marché est composé d'un seul lot
REFERENCE ENABEL :	BEN170321T-10070
DATE DE LA DEMANDE :	13 septembre 2023

3. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES	
DUREE D'EXECUTION DU MARCHE :	Le marché débute le jour suivant la réception de la notification d'attribution et se clôture à l'exécution complète.
DELAI D'EXECUTION DU MARCHE	Le délai d'exécution est de soixante (60) jours calendaires à compter du lendemain du jour qui suit la date de réception de l'ordre de service.
LIEU D'EXECUTION DE LA CONSULTANCE :	La consultation se déroulera sur tout le territoire béninois.
PERSONNE DE CONTACT ENABEL :	Hector H. AHOGNI, Acheteur Public, Email : hector.ahogni@enabel.be
FONCTIONNAIRE DIRIGEANT DU MARCHE	Mme Emmanuelle BOUITI, Intervention Manager DigiBoost Email: emmanuelle.bouiti@enabel.be

MODALITES DE PAYEMENT :	<p>Aucune avance ne sera payée.</p> <p>Le paiement sera effectué par acompte selon le schéma suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 : 40% du montant du marché a réception et validation du livrable 1 et 2 : module e-learning des 5 parcours des 16 modules de renforcement de capacité et un fichier Figma (ou tout autre logiciel open source) de l'expérience utilisateur de la fonctionnalité e-learning ; - Tranche 2 : 40% du montant du marché après réception et validation des livrables 3 et 4 : la documentation de la mise en place de la communauté Women In Tech, la « knowledge base » de l'outil e-learning et une stratégie de communication pour des différents produits de capitalisation - Tranche 3 : 20% du montant du marché après réception et validation du livrable 5 : Un rapport de fin de la mission. <p>La facture mentionnera le nom, le code de l'intervention Enabel, la référence du marché (BEN170321T-10070), le numéro du bon de commande, et adressée à Enabel/DigiBoost à l'attention du fonctionnaire dirigeant du marché</p>
-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	Vendredi 22 septembre 2023 à 10h00 au plus tard
	LIEU :	<p>Les soumissionnaires peuvent soumettre les offres de la manière suivante :</p> <p>Elle doit être introduite, sous plis fermé portant la mention : « Réalisation d'une mission de mise en place des produits de capitalisation du projet DigiBoost BEN170321T-10070 » ATT : M. Hector H. AHOGNI</p> <p>Par remise contre émargement sur la liste de réception des offres. Au bureau de DigiBoost situé au 2ème étage de l'immeuble Marie Stella, sis derrière l'aéroport de Cotonou, Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de : 8H30 à 13h30 et de 14 h15 à 17 h30 ; et le vendredi de : 8h30 à 13heure.</p>
VALIDITE DES OFFRES :	120 jours de calendrier	
CRITERES DE SELECTION	<p>Le soumissionnaire doit obligatoirement prouver sa capacité technique en présentant une équipe de personnes physiques rassemblant les critères ci-après :</p> <p>Un Expert en entrepreneuriat</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme universitaire (BAC+ 4/5) en entrepreneuriat, en gestion de projet, management ou tout autre domaine pertinent pour la mission ; ○ Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle ; ○ Avoir au mené au moins une mission capitalisation ; <p>Un Expert en informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme universitaire (BAC+ 4/5) en informatique, communication, gestion de projet digital, développement, management ou tout autre domaine pertinent pour la mission ; ○ Avoir au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle ; ○ Avoir au moins une expérience dans la mise en place de plateformes e-learning ; <p>Un Expert en UI/UX designer</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme universitaire (BAC+ 3) ou un certificat en informatique, communication, gestion de projet, développement, management ou tout autre domaine pertinent pour la mission ; 	

- Avoir au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle en tant que designer graphique et d'expérience utilisateur ;

En plus, il est demandé au soumissionnaire de fournir obligatoirement :

Au cas où le soumissionnaire est une société ou un cabinet

- Le certificat d'immatriculation ;
- Une liste de marchés similaires exécutés par le cabinet/la société les trois dernières années à compter de la date de réception des offres, indiquant les dates, montants, destinataires de ces services et les coordonnées de ceux-ci.
- Au moins deux (02) attestations de bonne fin d'exécution en capitalisation exécutées au cours des trois dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres pour les cabinets/société.
- La copie du diplôme de chaque expert proposé conformément au profil demandé
- Les CV détaillés des experts proposés reprenant les expériences les plus pertinentes (maxi 4 pages)
- Les attestations de bonne fin d'exécution, de service fait ou d'emploi pouvant justifier les expériences exigées.

Au cas où le soumissionnaire est un groupement de consultants, fournir obligatoirement pour chacun des trois consultants :

- La copie de l'attestation d'identification fiscale (IFU) pour chaque individu du groupement de consultants ;
- Le casier judiciaire datant de moins de 3 mois pour chaque individu du groupement de consultants ;
- Une liste de marchés similaires exécutés et par chaque consultant à compter de la date de réception des offres, indiquant les dates, montants, destinataires de ces services et les coordonnées de ceux-ci.
- La copie du diplôme de chaque expert proposé conformément au profil demandé
- Les CV détaillés des experts proposés reprenant les expériences les plus pertinentes (maxi 4 pages)
- Les attestations de bonne fin d'exécution, de service fait ou d'emploi uniquement mentionnés dans la liste des marchés similaires exécutés pouvant justifier les expériences exigées.

REGULARITE DES OFFRES	Le délai d'exécution qui ne doit pas dépasser le délai enabel.be exigé est l'un des éléments de régularité.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CRITERE D'ATTRIBUTION :	Ce marché est un marché à prix global toutes taxes comprises. Les critères d'attribution sont ci-dessous : Critère 1 : Proposition technique (60 points)														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Éléments de la méthodologie (60 Pts)</th> <th>Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Compréhension des Termes de Référence</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Approche méthodologique</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Calendrier des activités</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total</td> <td>70</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Éléments de la méthodologie (60 Pts)	Pondération	1	Compréhension des Termes de Référence	10	2	Approche méthodologique	50	4	Calendrier des activités	10	Total	
N°	Éléments de la méthodologie (60 Pts)	Pondération													
1	Compréhension des Termes de Référence	10													
2	Approche méthodologique	50													
4	Calendrier des activités	10													
Total		70													
	Critère 2 : Proposition financières (30 points) La méthode de calcul pour l'attribution des points sur le critère prix sera la suivante : Points = (Prix de l'offre la plus basse/Prix de l'offre à évaluer) x 30 Points totaux= Points critère 1 + Points Critère 2. Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu les points les plus élevés.														
QUANTITES	Le présent marché est à prix forfaitaire														

5. DOCUMENTS DU MARCHE (PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT)		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE*
1.	Formulaire de soumission (A signer par tous les consultants pour une soumission par un groupement de consultant)	Annexe 1
2	Déclaration KYC (déclaration sur honneur-motifs d'exclusion) signée (A signer par tous les consultants pour une soumission par un groupement de consultant)	Annexe 5
3.	Offre de prix (bordereau de prix)	A 5nnexe 2
4.	L'accord de groupement (pour les groupements de consultant)	A joindre à l'offre
5.	CV + Copie des diplômes des consultants	A joindre à l'offre
6.	Les attestations d'emploi, de service fait ou de bonne fin d'exécution pouvant justifier les expériences des consultants dans les domaines exigés	A joindre à l'offre

7.	La copie des attestations IFU des 2 experts (pour les groupements de consultant)	enabel.be A joindre à l'offre
9.	Le casier judiciaire datant de moins de 3 mois pour chaque expert (pour les groupements de consultant)	A joindre
10.	La copie du relevé d'identité bancaire (pour les groupements de consultant)	A joindre
11.	L'attestation ou certificat de disponibilité (A signer par tous les consultants pour une soumission par un groupement de consultant)	A joindre
12.	Le formulaire du délai d'exécution (A signer par tous les consultants pour une soumission par un groupement de consultant)	Annexe 5

* A joindre à l'offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

6 – TERMES DE REFERENCES

Contexte et justification

L'Union Européenne, grâce au Programme pour la Compétitivité en Afrique de l'Ouest sur le 11e FED (2014-2020), accompagne le Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND) béninois dans le déploiement de ses ambitions concernant le secteur de l'économie numérique. Afin d'y parvenir, Enabel – Agence Belge de Développement – a formulé et assure l'exécution du projet DigiBoost qui vient renforcer l'écosystème de l'économie numérique au Bénin.

Le projet DigiBoost accompagne les Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat Innovant (SAEI) telles que les incubateurs, les accélérateurs, les espaces de co-working, les fablabs, etc en renforçant leur capacité, leur performance et la qualité de leurs services aux startups numériques tout en contribuant à un environnement plus incitatif au Bénin.

Dans le but de transformer toute l'action et l'expérience de l'intervention en apprentissage partageable, une capitalisation est prévue depuis la formulation du projet et prendra en compte les différents produits de capitalisation identifiés par l'unité de gestion du projet. Ces différents produits de capitalisation sont la plateforme DigiBoost, le référentiel de parcours de renforcements de capacités destinés aux SAEI et la Communauté Women In Tech.

Pour répondre à cette préoccupation, Enabel recrute un cabinet ou un groupement de consultants pour l'élaboration des différents produits de capitalisation. Les présents TDR sont rédigés pour le recrutement d'un cabinet ou d'un groupement de consultants ou pouvant réaliser cette mission.

Objectifs

6.1. Objectifs généraux

L'objectif général de cette mission est d'élaborer les différents produits de capitalisation identifiés par l'unité de gestion du projet.

6.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit :

- D'adapter tous les 05 parcours des 16 modules de renforcement de capacités des SAEI en module e-learning ;
- D'élaborer sur une base pédagogique, l'expérience utilisateur de la fonctionnalité e-learning pour le renforcement de capacités des SAEI ;

- De produire la documentation de la mise en place de la communauté Women In Tech et la décliner en différents types de supports ;
- D'élaborer une « knowledge base » de l'outil e-learning;
- Elaborer une stratégie de communication pour la vulgarisation des différents produits de capitalisation

Résultats

A la fin de la mission, les résultats suivant sont attendus :

- Les 05 parcours composés de 16 modules de renforcement de capacités des SAEI sont adaptés en module e-learning ;
- L'expérience utilisateur de la fonctionnalité e-learning est créé sur une base pédagogique ;
- La documentation de mise en place de la communauté Women In Tech est réalisé ;
- Une « knowledge base » de l'outil e-learning est élaboré ;
- Une stratégie de communication des différents produits de capitalisation est proposé.

Cibles

La cible de cette mission est l'ensemble des Structures d'accompagnement à l'Entrepreneuriat Innovant, bénéficiaire ou non du projet DigiBoost (une trentaine), les acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat numérique.

Livrables

A la fin de la mission, les livrables ci-après sont attendus :

- Un module e-learning des 5 parcours des modules de renforcement de capacité
- Un fichier Figma (ou tout autre logiciel open source) de l'expérience utilisateur de la fonctionnalité e-learning
- la documentation de mise en place de la communauté Women In Tech
- Une « knowledge base » de l'outil e-learning
- La stratégie de communication des différents produits de capitalisation
- Un rapport de fin de la mission.

Le prestataire qui sera retenu, travaillera en collaboration avec l'Unité de Gestion du projet, qui sera chargée de la validation des livrables de la mission pour le compte de Enabel-Bénin.



Er Méthodologie

Il est attendu du cabinet ou du groupement de consultants une proposition méthodologique basée sur une approche pédagogique.

Le cabinet ou le groupement de consultants devra mettre en place une méthodologie permettant dans un premier temps de clarifier les principales raisons et les obstacles à l'élaboration et au déploiement d'un module e-learning.

L'approche recherchée pour la mission est la suivante :

1. Cadrage de la mission avec l'équipe du projet pour échanger sur la compréhension de la mission et les grandes lignes ci-après :
 - a. La hiérarchie du contenu des 05 parcours des modules de renforcement de capacités des modules en version e-learning.
 - b. Le parcours de l'utilisateur au niveau de la fonctionnalité e-learning
 - c. Le « brief design » de la documentation de mise en place la communauté WIT. Idéalement, elle doit (au moins) contenir :
 - Un format de sommaire qui fait apparaître les chapitres, ou l'ensemble des titres du document dans le sommaire
 - Une proposition de différents formats de support à produire (infographie, vidéo-documentaire, supports physique, etc...)
 - d. Une feuille de route de la vulgarisation et de la diffusion du rapport de mise en œuvre de la communauté Women In Tech.
2. Validation de la hiérarchie des cours, du parcours des utilisateurs dans le module e-learning et du brief design du rapport ;
3. Adaptation, création des modules de cours et restitution des cours aux équipes en charge de la plateforme et élaboration de la knowledge base ;
4. Elaboration de la documentation de mise en place de la communauté et restitution à l'équipe et à la communauté WIT lors d'un atelier ;
5. Finalisation des dernières versions du module e-learning et du rapport après l'atelier.

Modalité de paiement

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué par acompte selon le schéma suivant :

- **Tranche 1** : 40% du montant du marché a réception et validation du livrable 1 et 2 : module e-learning des 5 parcours des 16 modules de renforcement de capacité et un fichier Figma (ou tout autre logiciel open source) de l'expérience utilisateur de la fonctionnalité e-learning ;
- **Tranche 2** : 40% du montant du marché après réception et validation des livrables 3 et 4 : la documentation de la mise en place de la communauté Women In Tech, la « knowledge base » de l'outil e-learning et une stratégie de communication pour des différents produits de capitalisation
- **Tranche 3** : 20% du montant du marché après réception et validation livrable 5 : Un rapport de fin de la mission

Profil des experts

Pour la réalisation de cette mission, il est recherché un consultant individuel. Pour l'exécution de la mission, le prestataire devra proposer une expertise ayant les profils ci-après :

Un Expert en entrepreneuriat

- Diplôme universitaire (BAC+ 4/5) en entrepreneuriat, en gestion de projet, management ou tout autre domaine pertinent pour la mission ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle ;
- Avoir au moins mené une mission capitalisation ;

Un Expert en informatique

- Diplôme universitaire (BAC+ 4/5) en informatique, communication, gestion de projet digital, développement, management ou tout autre domaine pertinent pour la mission ;
- Avoir au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle ;
- Avoir au moins une expérience dans la mise en place de plateformes e-learning ;

Un Expert en UI/UX designer

- Diplôme universitaire (BAC+ 3) ou un certificat en informatique, communication, gestion de projet, développement, management ou tout autre domaine pertinent pour la mission ;
- Avoir au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle en tant que designer graphique et d'expérience utilisateur ;

Lieu et durée

La consultation se déroulera sur une durée maximum de trente (60) jours calendaires à compter de la notification.

Critères d'évaluation

A. Critères de sélection

Le soumissionnaire doit prouver qu'il a une expérience et des références dans le domaine du présent marché public. A cet effet, il doit fournir :

En plus, il est demandé au soumissionnaire de fournir obligatoirement :

Au cas où le soumissionnaire est une société ou un cabinet

Le certificat d'immatriculation ;

- Une liste de marchés similaires exécutés par le cabinet/la société les trois dernières années à compter de la date de réception des offres, indiquant les dates, montants, destinataires de ces services et les coordonnées de ceux-ci.
- Au moins deux (02) attestations de bonne fin d'exécution en capitalisation exécutées au cours des trois dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres pour les cabinets/société.
- La copie du diplôme de chaque expert proposé conformément au profil demandé
- Les CV détaillés des experts proposés reprenant les expériences les plus pertinentes (maxi 4 pages)
- Les attestations de bonne fin d'exécution, de service fait ou d'emploi pouvant justifier les expériences exigées.

Au cas où le soumissionnaire est un groupement de consultants, fournir obligatoirement pour chacun des trois consultants :

- La copie de l'attestation d'identification fiscale (IFU) pour chaque individu du groupement de consultants ;
 - Le casier judiciaire datant de moins de 3 mois pour chaque individu du groupement de consultants ;
 - Une liste de marchés similaires exécutés et par chaque consultant à compter de la date de réception des offres, indiquant les dates, montants, destinataires de ces services et les coordonnées de ceux-ci.
 - La copie du diplôme de chaque expert proposé conformément au profil demandé
 - Les CV détaillés des experts proposés reprenant les expériences les plus pertinentes (maxi 4 pages)
- Les attestations de bonne fin d'exécution, de service fait ou d'emploi uniquement mentionnés dans la liste des marchés similaires exécutés pouvant justifier les expériences exigées.

B. Critères d'attribution

Critère 1 : Proposition technique (70 points)

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une méthodologie (compréhension des Termes de Référence, approche, calendrier des activités) basée sur les instructions suivantes :

- **Compréhension des Termes de Référence (10%)** : Toute remarque relative aux Termes de Référence, importante pour la bonne réalisation des activités, en particulier des objectifs et des résultats escomptés, montrant le degré de compréhension du marché.

Approche méthodologique (50%) : Pour chacune des phases : (i) aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre du marché ; (ii) liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs du marché, (iii) ressources et résultats correspondants.

- **Calendrier des activités (10%) :** Calendrier, chronologie et durée des activités proposées, en tenant compte du temps de mobilisation. Identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution du marché. Les méthodologies prévues dans l'offre doivent inclure un plan de travail envisageant les ressources à mobiliser.

Critère 2 : Proposition financières (30 points)

La méthode de calcul pour l'attribution des points sur le critère prix sera la suivante :

— **Points = (Prix de l'offre la plus basse/Prix de l'offre à évaluer) x 30**

Points totaux= Points critère 1 + Points Critère 2.

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu les points les plus élevés

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué de l'offre technique et d'une offre financière.

L'offre technique devra comporter en plus des documents à fournir obligatoirement mentionnés dans les critères de sélection et d'attribution les éléments ci-après :

- Un texte indiquant la compréhension de la mission ;
- Une description de la méthodologie proposée et un plan pour la réalisation de sa prestation ;

Le comité d'évaluation se réserve le droit de demander à l'adjudicataire du présent marché, avant notification de présenter les copies certifiées des diplômes, attestations et contrats/bon de commande.

7- FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHÉ :	Recrutement d'un cabinet pour la mise en place des produits de capitalisation du projet DigiBoost
REFERENCE ENABEL :	BEN170321T_10070

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMERO D'ENTREPRISE :	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS (RIB) :	
INSTITUTION FINANCIERE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché.

Nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

8- FORMULAIRE D'OFFRE - PRIX

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **CSC BEN170321T-70**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes

— proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée ne fait pas l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du **CSC BEN170321T-10070**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Pourcentage TVA :00%.

Montant total HTVA :

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

9- BORDEREAU DE PRIX / MARCHE A PRIX GLOBAL

PRIX : Bordereaux de prix et devis quantitatif estimatif				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire en euros	Prix total en euros
Elaboration des différents produits de capitalisation du projet DigiBoost	FF	Forfait		
Montant total euros hors taxes				
Montant total lettres :				
Points d'attention pour l'offre financière				
La prise en charge de la restauration/ hébergement/ transport nationaux/ honoraires sont inclus dans les tarifs forfaitaires journaliers de la prestation.				
Fait à, le				

ANNEXE 3 : DISPOSITION CONTRACTUELLES

1. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux et fournitures passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

2. Acceptation de la commande

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

3. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d'offre de prix. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

4. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5. Refus et acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que

L'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

6. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les équipements sont garantis à partir de la date de leur mise en service. Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

7. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

8. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

9. Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

Le paiement sera effectué à 100% à la réception définitive des services.

10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

11. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance. L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

12. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur

les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable. L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

13. Obligation de confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

14. Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en la matière.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

— 15. Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché. Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

ANNEXE 4 : DECLARATION KYC

Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :

- 1° participation à une **organisation criminelle** ;
- 2° **corruption** ;
- 3° **fraude** ;
- 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
- 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
- 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
- 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
- 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.
3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.
4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. Une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 <lien> ;
- b. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 <lien>;
- c. Une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considéré comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

—
Date

Localisation

Signature

Annexe 5 : Formulaire de délai d'exécution

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons exécuté le présent marché référencé BEN170321T-10070 dans un délai de :

.....
.....
.....
.....

— **Date**

Localisation

Signature